

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**GESTION DE PROJET TECHNIQUE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE**

**CODE : 2982 27 U 31 D1**  
**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 206**  
**DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 18 juin 2009,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# GESTION DE PROJET TECHNIQUE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir les principales caractéristiques d'un projet technique ;
- ◆ d'établir la planification d'un projet technique en respectant les méthodes et les techniques de gestion de projet ;
- ◆ d'utiliser l'outil informatique pour gérer un projet technique ;
- ◆ de développer des compétences de communication, d'organisation et de réflexion technique.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

##### En mathématiques,

- ◆ lire et interpréter des graphiques ;
- ◆ étudier un phénomène réel et traduire des tableaux de données sous forme graphique ;
- ◆ reconnaître une fonction dont le graphique est une droite ou une parabole et représenter graphiquement des fonctions du premier et du deuxième degré ;
- ◆ réaliser point par point le graphique de fonctions simples et y relever les zéros, le signe et la croissance.

##### En français,

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte inconnu (comptant au minimum dix pages dactylographiées) ;
- ◆ émettre une appréciation critique personnelle.

## **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

## **3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*en disposant de logiciel(s) approprié(s), en développant des compétences de communication et d'esprit critique, en tenant compte des réalités économiques et sur base d'un cahier des charges donné comprenant la mise en œuvre d'une gestion de projet,*

- ◆ de décomposer le projet en ses différentes étapes ;
- ◆ d'établir la planification du projet à l'aide de l'outil informatique ;
- ◆ de construire un dossier technique reprenant les différentes étapes, la planification, des commentaires et des critiques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence des diverses étapes proposées pour conduire le projet,
- ◆ la pertinence des procédures appliquées dans la planification du projet,
- ◆ la précision des informations contenues dans le dossier technique,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

## **4. PROGRAMME DES COURS**

### **4.1. Gestion de projet technique**

L'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les grandes lignes d'un projet technique par son budget, par l'importance de ses charges, par sa durée, par sa nature, par sa spécialité, par sa dimension individuelle ou collective, par ses acteurs... ;
- ◆ d'identifier les acteurs d'un projet technique et de caractériser leurs rôles ;
- ◆ de décomposer un projet technique en ses différentes étapes depuis la phase de conception jusqu'à la phase de clôture ;
- ◆ d'établir une démarche structurée visant à la mise en place d'une gestion de projet en abordant notamment :
  - ◆ les spécificités du projet,
  - ◆ ses objectifs en termes de coûts, de durée, de techniques,
  - ◆ la technique ou la technologie qui sera mise en œuvre,
  - ◆ le planning,
  - ◆ les moyens humains et matériels,

- ◆ son management,
- ◆ ses principes de communication ;
- ◆ d'expliquer la composition, la hiérarchisation, les responsabilités et le mode d'organisation d'une équipe projet ;
- ◆ de planifier un projet sur base d'une liste de critères listés, d'y apposer des jalons, de définir son mode de représentation (Gantt, Pert,...) de le commenter et de le critiquer et d'assurer le suivi de projet.

#### 4.2. Laboratoire : gestion de projet technique

*En disposant de logiciel(s) approprié(s) (Open Workbench, MS Projet, ...), en développant des compétences de communication et d'esprit critique,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les principales commandes d'un logiciel de planification de projet mettant en œuvre notamment les étapes suivantes :
  - ◆ l'initialisation du projet,
  - ◆ la description du planning (diagramme de Gantt),
  - ◆ la planification du projet,
  - ◆ le pilotage du projet (les tâches, les ressources, le budget,...),
  - ◆ les rapports (les filtres, les tris,...),
  - ◆ le mode de représentation,
  - ◆ la gestion multi-projet,
  - ◆ ....

#### 5. CHARGÉ DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

#### 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Laboratoire : gestion de projet technique », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

#### 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Gestion de projet technique	CT	J	16
Laboratoire : gestion de projet technique	CT	E	16
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	8
Total des périodes			<b>40</b>